

**INTERVENTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO AUX TRAVAUX DU COMITE PERMANENT
DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION
D'OTTAWA SUR LES MINES ANTIPERSONNEL**

(Genève 23 -28avril 2007)

Par Maître Néhémie MWILANYA
Conseiller juridique à la Présidence de la République en charge
De la mise en œuvre de la convention

Article V de la Convention

Monsieur le Président

Distingués Collègues

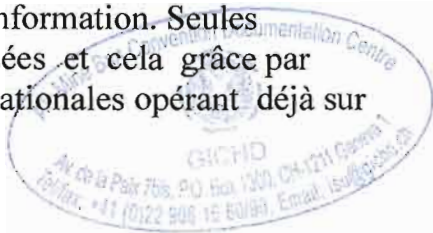
Mon pays, la République Démocratique du Congo , est honorée de prendre la parole une fois de plus devant notre auguste Assemblée afin de brosser brièvement les efforts fournis depuis la dernière session du Comite permanent ou à tout le moins la dernière Assemblée des Etats partie , dans l'accomplissement des obligations dues au titre de l'article V de la convention.

Ces efforts tiennent aux difficultés de localisation des zones minées, à certains résultats néanmoins réalisés , ainsi qu'aux progrès réalisés au titre de mise en œuvre des plans nationaux.

Monsieur le Président

Au cours de nos précédents travaux, nous avons déjà souligné les difficultés énormes d'identification des zones minées ,liées d'une part au manque d'extension de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national y compris des territoires anciennement sous le contrôle des groupes rebelles ou armés , et d'autre part à l'étendue du territoire national doublée de la dégradation des voies de communication routières.

Ces difficultés rendaient ainsi difficile la réalisation d'enquêtes techniques fiables faute des moyens suffisants de récolte d'information. Seules quelques enquêtes générales ont pu donc être réalisées et cela grâce par ailleurs aussi bien a la perspicacité des ONG internationales opérant déjà sur



terrain, mais aussi à la collaboration précieuse de quelques ONG locales qui ont parfois fourni des informations décisives.

En termes des résultats, le tableau 2 renseigne le nombre des zones dangereuses découvertes depuis septembre dernier à ce jour, le nombre des victimes recensées pour la même période est quant à lui précisé au tableau 4, tandis que les zones où les activités de déminage ont pu être réalisées, sont présentées sur le tableau 5.

Au total et à ce jour, 1500 zones dangereuses ont été identifiées dont seul un district (le Tanganyika) a fait l'objet d'une évaluation sérieuse, 3,5 millions de mètres carrés ont été dépollués, 3 mille mines et 26500 engins non explosés ont été détruits, tandis que près de 2000 victimes ont été recensées, comme vous l'a si bien précisé mon collègue du ministère de la santé

Monsieur le Président

Il y a lieu de relever au titre de progrès remarquable pouvant influencer à ce jour sur la question de plan national de mise en œuvre de la convention, les élections générales qui viennent de se dérouler admirablement, mettant définitivement fin à la crise de légitimité à la base des crises politiques et conflits meurtriers au cours desquels les mines ont malheureusement été utilisées dans mon pays.

L'installation des institutions légitimement élues est en train d'une part, de mettre fin aux dysfonctionnements institutionnels de la transition n'ayant pas permis à mon pays de définir dans la sérénité, un plan adéquat de mise en œuvre de toutes les dispositions de la convention,, et d'autre part, d'étendre l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, comme en témoigne notamment, la dernière adhésion en date du dernier chef des milices de l'Ituri, Peter KARIM et ses hommes, au processus de désarmement, démobilisation et réinsertion(DDR).

Dès lors, monsieur le Président, les priorités pour mon pays sont claires à présent, à savoir :

-assurer la formation d'une capacité nationale susceptible de prendre à temps opportun le relais de l'UNMACC, dans toutes ses responsabilités de coordination de la lutte antimines dans mon pays ;

- faire adopter et promulguer respectivement par le Parlement et le Président de la République, la loi portant mesures de mise en œuvre de la convention ;
- mettre sur pied la structure nationale de lutte antimines ;
- poursuivre l'assistance aux ONG opérant déjà sur terrain ainsi qu'à l'ensemble du processus de la pleine mise en compte de la lutte antimines par l'Autorité nationale

Je lance un appel à la communauté des bailleurs en vue de nous apporter l'appui nécessaire à ce programme

Je vous remercie